Clairsienne pose la première pierre d'une résidence étudiante de 224 logements à Pessac

Communiqué de presse,
Bordeaux, le 22 mai 2025

Clairsienne, filiale du Groupe Action Logement, pose la première pierre d'un projet immobilier d'envergure. Une résidence étudiante de 224 logements, au cœur du campus universitaire de Pessac, verra le jour à la rentrée 2026 et sera gérée par le CROUS. Ce programme s'inscrit dans un contexte de tension en matière d'accès au logement pour les étudiants sur le territoire et vient apporter une solution d'habitat complémentaire qualitative, confortable et moderne.

La pose de la première pierre s'est déroulée en présence de Mme Françoise Jeanson, vice-présidente du Conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ; M. Baptiste Maurin, conseiller métropolitain en charge de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante ; M. Franck Raynal, maire de Pessac ; M. Christophe Mathieu, Directeur Général Adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine ; M. Arnaud Beyssen, directeur Bordeaux de la Banque des Territoires ; ainsi que M. Philippe Rondot et M. Jean-Baptiste Desanlis, respectivement président et directeur général de Clairsienne.

Photo pose de la première pierre

224 logements étudiants en réponse à une demande en forte augmentation

Bordeaux Métropole attire chaque année un nombre croissant d'étudiants, ils étaient plus de 105 000 à la rentrée 2023. Cependant, comme sur l'ensemble du territoire national, le parc actuel de logements dédiés aux étudiants ne suffit pas à répondre à une demande en constante hausse en matière d'hébergement. En ce sens, la Métropole a lancé en 2024 un plan visant à construire 6 000 logements étudiants conventionnés d'ici 2030.

Ainsi, Clairsienne, qui a déjà réalisé en 2010 la résidence étudiante de 320 logements Emile Durkheim à proximité, a remporté l'Appel Public à Concurrence lancé par le rectorat dans le but de développer ce nouveau projet. La gestion sera confiée au CROUS

Située en plein cœur du campus universitaire de Pessac, allée Paul Pascal, la résidence apportera une offre complémentaire de logements qualitatifs. Répartis sur 8 niveaux, les studios bénéficieront d'une superficie de 18 m² et de 23 m² pour les 12 appartements destinés aux personnes à mobilité réduite. Les parties communes, pensées afin de favoriser l'échange et le partage, seront composées d'un bureau d'accueil, d'une salle d'étude, d'une laverie et d'une terrasse de 20 m² au rez-de-chaussée. Les étudiants disposeront également d'un abri à vélos et trottinettes ainsi que d'un parking de 28 places.

Un projet respectueux de l'environnement
La construction de la résidence est réalisée dans le respect des exigences du label NF Habitat HQE (Haute Qualité Environnementale). La résidence respectera donc des critères exigeants en matière de qualité de construction, choix de matériaux durables, performance environnementale et consommation énergétique, et de confort de vie. Elle sera également raccordée au réseau de chaleur urbain pour l'eau chaude et le chauffage.

Par ailleurs, Clairsienne s'engage à planter un maximum d'arbres autour de la résidence, afin de créer un environnement naturel et agréable.

Clairsienne, un acteur engagé pour le logement étudiant
Avec cette résidence, Clairsienne porte à 1 000 le nombre de logements étudiants qu'elle a livrés sur Bordeaux Métropole. Le bailleur social a en effet déjà réalisé les résidences Galilée à Talence (182 logements), Émile Durkheim (320 logements), Montesquieu (204 logements) et Simone Veil (253 logements), toutes trois situées à Pessac, ainsi qu'Ac'titude à Saint-Jean-d'Illac (13 logements).

Clairsienne prévoit en outre de développer sept nouveaux projets de résidence étudiante d'ici 2029, représentant un total de 1 092 logements supplémentaires.

Des investissements conséquents
Ce projet n'aurait pu voir le jour sans le travail collectif et les investissements des différents partenaires. Le budget total est de 15,9 millions d'euros, avec des participations financières de la région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole.

Un accompagnement fort de la Région Nouvelle-Aquitaine
L'accès à un logement constitue un droit qui doit être décliné pour tous les jeunes qui s'engagent dans un parcours d'études ou de formation. Le logement - au-delà de la symbolique liée à l'indépendance et à la liberté - représente, en effet, un des leviers essentiels à l'accès et à la poursuite d'une formation. Une formation doit également être un choix voulu, réfléchi et non subi en raison de contraintes trop importantes à lever comme le logement, le transport, la peur de quitter son lieu de vie ou encore les moyens financiers.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage pour que chaque jeune puisse opter pour une formation choisie, de qualité, dans le territoire de son choix. A ce titre, la Région accompagnera le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins des jeunes en formation et en mobilité. Ainsi, 500 000 euros ont été octroyés pour la résidence étudiante Paul Pascal à Pessac.

Une ambition de 6 000 logements étudiants sur la période 2020 - 20230 pour Bordeaux Métropole
Améliorer l'accès au logement pour les étudiants est un enjeu clé de réussite et de qualité de vie. Face à une précarité croissante, source de fragilité sociale et de troubles de la santé mentale chez les jeunes, Bordeaux Métropole s'est dotée d'une stratégie ambitieuse : avec l'État, la Région et les acteurs du territoire, elle a signé en 2021 un contrat d'objectif fixant la création de 6 000 logements étudiants conventionnés entre 2020 et 2030. Depuis, la Métropole a adapté ses dispositifs pour accompagner concrètement cet effort, avec un soutien de 3 000 € par logement et une décote foncière de 20 % sur ses terrains. Résultat : plus de 2 000 logements ont été agréés en 2024, soit davantage que sur les trois années précédentes réunies.

La Banque des Territoires, partenaire financier majeur dans le cadre d'un plan ambitieux de production de logements étudiants
La Banque des Territoires, partenaire financier de cette opération pessacaise à hauteur de 13 M€, intensifie massivement son investissement national au bénéfice du logement des étudiants. Le 13 mai 2025, la Banque des Territoires a annoncé le lancement au niveau national du programme Agile, doté de 5 milliards d'euros, pour créer 75 000 logements étudiants d'ici 2030, dont 50 000 à loyer abordable et 25 000 à loyer libre. Ce programme s'inscrit dans le plan gouvernemental visant à construire 45 000 logements abordables entre 2025 et 2028.

À propos de Clairsienne :

Clairsienne, filiale du groupe Action Logement, est une entreprise sociale pour l'habitat. Elle accompagne 30 894 locataires et gère un patrimoine de 15 593 logements sur 176 communes en Nouvelle-Aquitaine. Opérateur global de l'habitat – Bailleur social, aménageur, promoteur, constructeur, syndic et OFS - Clairsienne contribue au développement économique, urbain et social des territoires en logique de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Depuis 60 ans, sa vocation est de produire des logements accessibles et adaptés aux parcours résidentiels tout en préservant l'environnement afin que chacun trouve sa place pour bien vivre ensemble. Clairsienne est certifiée NF HABITAT HQE pour les performances énergétiques et économiques de ses programmes, son respect de l'environnement, son management responsable et la qualité de vie offerte à ses habitants. Elle emploie 235 collaborateurs. Son chiffre d'affaires en 2024 s'élevait à 97,4M€.

Contact presse :

Agence Oxygen - Florian Surget - 06 63 87 34 51 - florian.s@oxygen-rp.com